VILLE DE SATHONAY-CAMP

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

- ACTIVITES PERISCOLAIRES

Les élèves inscrits aux écoles du groupe scolaire « Louis Regard » à Sathonay-Camp ont la semaine scolaire suivante :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-11h30, 13h30-16h30

La Ville propose :
- Des études surveillées
- Un accueil périscolaire « Les Fripouilles »

L'inscription à ces différentes activités sera possible sous réserve de capacité d'accueil.

Ces activités périscolaires sont gérées par la municipalité et toute demande doit être faite aux services concernés. En aucun cas l'école ne pourra gérer les inscriptions/annulations des enfants aux activités proposées.

Les activités seront principalement situées à l'intérieur de l'enceinte scolaire (au sein des salles dans les écoles et les cours de récréation). Toutes les sorties seront gérées par le personnel en charge de votre enfant selon son activité et celles-ci s'effectueront au portail de la Place Joseph Thévenot.

Toutes les activités seront définies par tranche horaire strictes, les parents qui inscrivent leurs enfants aux études, attendront la fin du créneau obligatoire d'une heure et demi pour récupérer leur enfant au portail Place Joseph Thévenot.

<u>Les possibilités d'accueil de votre enfant seront les suivantes :</u>

Dans le cadre de la mise en place du plan VIGIPIRATE, les parents ne sont pas autorisés à rentrer dans l'enceinte scolaire.

Le matin de **7h20 à 8h20**, un accueil périscolaire « **Les Fripouilles** » est ouvert à votre enfant avec un échelonnement d'accueil à 7h20 et 7h50. L'accueil de votre enfant se fera au portail.

Entre **11h30 et 13h30**, votre enfant pourra prendre son repas au **restaurant scolaire** les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

A **16h30**, votre enfant pourra soit :
- Rentrer chez vous dès la sortie de l'école,
- S'il est en maternelle, se rendre :
  - Ou, de **16h30 à 18h30** au périscolaire **« Les Fripouilles ».**
- S'il est en élémentaire, se rendre :
  - De **16h30 à 18h** en **étude surveillée.**
  - Ou, de **16h30 à 18h30** au périscolaire « **Les Fripouilles** »

Le périscolaire « Les Fripouilles » accueille votre enfant de **16h30 à 18h30**, avec une sortie échelonnée toutes les 30 minutes **à 16h30, à 17h00, à 17h30 et à 18h00**. Votre enfant sera accompagné par un encadrant du périscolaire jusqu'au portail Place Joseph Thévenot.

A partir de 18h00, possibilité de venir chercher son enfant en continu de 18h00 à 18h30 (utiliser le digicode fripouilles du portail, 1 place Joseph Thévenot).

ARTICLE 1 : CONDITIONS D'ADMISSION

Les activités périscolaires sont réservées aux enfants qui sont inscrits dans les écoles du groupe scolaire « Louis Regard ».

Les dossiers d'inscription doivent être **remplis et rendus complets.** La date limite de retour des dossiers est fixé **au 29 juillet 2022, de préférence par voie numérique à l'adresse : portail.familles@ville-sathonaycamp.fr**
Le dossier d'inscription doit être rempli et signé par les parents ou la personne ayant légalement la garde de l'enfant.

Le dossier administratif unique pour l'ensemble des services se compose des éléments suivants :

- le dossier administratif rempli et signé,
- un justificatif de domicile de moins de trois mois pour le centre de loisirs
- le numéro d'allocataire, à défaut le prix maximum sera appliqué,
- une attestation d'assurance responsabilité civile ou scolaire 2022-2023,
- le mandat de prélèvement SEPA accompagné d'un RIB pour le prélèvement automatique pour **le périscolaire « Les Fripouilles »,**
- pour les sociétaires MSA, le numéro de matricule.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Aucune inscription ne sera acceptée par téléphone, ni reconduite automatiquement d'une année sur l'autre et les documents bancaires pour la mise en place du prélèvement automatique doivent être fournis à chaque inscription.

Tout changement d'adresse, de téléphone ou de situation familiale **doit obligatoirement être communiqué par écrit ou par mail à l'adresse mail commune :** portail.familles@ville-sathonaycamp.fr

Chaque enfant **doit avoir une attitude correcte** vis-à-vis de ses camarades et du personnel d'encadrement, dans le respect de chacun et du matériel mis à sa disposition.

Le permis à points

Chaque enfant sera doté d'un permis de douze points en début d'année. En fonction de son comportement et de son attitude pendant les temps périscolaires (Fripouilles, restaurant scolaire, centre de loisirs), il pourra perdre des points et en récupérer.

En cas d'incident grave, il pourra être procédé au retrait immédiat du permis, et d'un renvoi momentané ou définitif de l'enfant.

Portail FAMILLE

Vous aurez la possibilité, une fois les fiches d'inscription rendues et accompagnées des documents administratifs requis, de gérer les réservations, absences ou changement de planning par Internet sur le portail famille sur le site de la Ville.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION FINANCIERE

Néanmoins, pour toutes les activités nécessitant une participation financière, les règlements seront à adresser :

- par chèque à l'ordre du : **Trésor Public – 62 A avenue de l'Europe - 69140 Rillieux-La-Pape,**
- ou en espèces - à la perception du Trésor Public de Rillieux-La-Pape,
- ou par prélèvement automatique pour Les Fripouilles (remplir le document bancaire et fournir un RIB), ***Si vous souhaitez être soumis au prélèvement automatique, vous le serez sur toutes les structures (crèche, Fripouilles, centre de loisirs, cantine). Le logiciel informatique utilisé ne permet pas de dissocier le prélèvement automatique par structure.***
- ou par CESU,
- ou par paiement en ligne pour le périscolaire « Les Fripouilles ».

Lors du paiement, aucune modification du montant fixé sur la facture ne sera acceptée.

Le Trésor public engagera systématiquement toute procédure utile au recouvrement de la somme exacte portée sur la facture.

L'inscription pour l'année suivante sera validée sous condition que vous soyez à jour de vos règlements de l'année scolaire précédente au sein de toutes les structures municipales.

ARTICLE 3 : FIN D'ACTIVITE

A 16h30, si vous n'avez inscrit votre enfant à aucune activité, la municipalité ne prendra pas en charge votre enfant, et ce, pour des raisons de sécurité. Votre enfant étant sous la responsabilité de l'école, vous devrez le récupérer à l'école auprès de la Directrice.

Tout enfant qui ne sera pas récupéré à l'issue de l'étude **et non inscrit** au périscolaire « Les Fripouilles » y **sera obligatoirement dirigé ce qui générera une facturation.**

A 18h30, si vous n'êtes pas venu chercher votre enfant, nous serons dans l'obligation d'alerter les services de la gendarmerie.

Le fait d'inscrire un enfant aux activités périscolaires de la Ville implique l'acceptation et le respect de ce règlement de fonctionnement.

ETUDES SURVEILLEES

Les études surveillées sont réservées aux enfants inscrits à l'école élémentaire de Sathonay-Camp. Ce sont des temps pour préparer les devoirs, qui devront être ensuite vérifiés par les parents.

Les surveillants des études ne sont pas des enseignants et **aucune obligation de résultat ne devra être attendue à la sortie des études.** Pour un meilleur déroulement de l'étude : si votre enfant a terminé son travail scolaire, nous vous conseillons de laisser un livre de lecture dans son cartable, afin d'éviter de distraire les autres camarades qui terminent leur travail.

L'étude surveillée se déroulera de 16h30 à 18h (créneau bloqué). De 16h30 à 17h, les enfants bénéficieront d'un temps libre + goûter et seront dirigés ensuite pour leur heure d'étude en classe. Le goûter doit être fourni par les parents.

Afin d'organiser l'accueil de tous les enfants et leur accompagnement vers les différentes activités, si vous souhaitez que votre enfant soit inscrit aux études, ce dossier sera rempli pour l'année scolaire. L'inscription aux études surveillées est un engagement. En cas de deux absences injustifiées consécutives, l'inscription de votre enfant au sein de l'activité ne sera plus garantie ; la réintégration de votre enfant sera subordonnée à la capacité de places restantes.

Seuls les nouveaux arrivants pourront s'inscrire en cours d'année aux études, pour les Sathonards déjà scolarisés sur la commune, l'inscription sera subordonnée aux places disponibles.

Toute absence devra être impérativement notifiée le plus tôt possible auprès de
Responsable administrative : **Mme ALONSO Sylvie**
qui est en charge des études et non le corps enseignant

mail : portail.familles@ville-sathonaycamp.fr / Téléphone : **06.46.70.48.80.**
Responsable pédagogique : Mme BARTHELMES 04 78 98 98 37

Participation financière :

Les temps d'études sont payants via un forfait par journée d'étude. En cas de deux absences injustifiées consécutives, la place de votre enfant ne sera plus garantie, d'où la nécessité de prévenir de tout changement. L'inscription aux études est annuelle et aucun changement ne sera possible sauf cas exceptionnels et sur accord du service.

Organisation :

A la fin du temps d'étude, l'agent en charge du groupe, emmènera les enfants :

- soit, vers le portail Place Joseph Thévenot pour procéder à la sortie de 18 heures,
- soit, au périscolaire « Les Fripouilles ».

	Forfait par journée d'étude
inférieur à 450	**1,70 €**
de 451 à 650	**1,80 €**
de 651 à 750	**1,96 €**
de 751 à 900	**2,10 €**
de 901 à 1200	**2,16 €**
de 1201 à 1500	**2,22 €**
supérieur à 1500	**2,31 €**

ACCUEIL PERISCOLAIRE LES FRIPOUILLES

L'accueil périscolaire « Les Fripouilles » s'inscrit dans le cadre de la Convention territoriale globale signé entre la ville de Sathonay-Camp et la CAF du Rhône. L'accueil sera ouvert dès le premier jour de la rentrée scolaire des écoles du groupe scolaire.

Cet accueil périscolaire est ouvert du lundi au vendredi pendant les périodes scolaires. Les enfants sont pris en charge dès 16h30 à la sortie de leur classe (cf. page 1 les horaires détaillés).

INFORMATION

Toute absence ou modification de planning devra être impérativement notifiée 48h jours ouvrés* à l'avance sur le portail famille, via le site de la ville : www.ville-sathonaycamp.fr
Ou auprès de **Mme DELATY Catherine, Responsable du périscolaire « les Fripouilles »**
Mail : portail.familles@ville-sathonaycamp.fr / Téléphone : **07.77.70.58.38 ou 04 78 23 44 73.**
(Utiliser le téléphone uniquement en cas d'urgence).
Attention aucun changement de dernière minute ne sera admis par mail sauf raison de force majeur.

*

Pour le lundi	Pour le mardi	Pour le jeudi	Pour le vendredi
Avant le jeudi 9h	Avant le vendredi 9h	Avant le mardi 9h	Avant le mercredi 9H

Dans le cas contraire le temps prévu sera facturé excepter sur présentation d'un certificat médical.

Fonctionnement :

Le personnel de l'accueil périscolaire « Les Fripouilles » s'occupe de l'accueil des enfants.

- Le matin, les enfants de l'école maternelle sont conduits directement dans leur classe, et le personnel s'assure que les enfants de l'école élémentaire rentrent dans le périmètre scolaire.
- Le soir, le personnel va chercher les enfants de l'école maternelle dans leur classe.
  Les enfants de l'école élémentaire rejoignent l'accueil périscolaire dans la cour élémentaire où les animateurs les accueillent.

L'accueil périscolaire n'est pas une étude mais un lieu où les enfants se détendent et s'amusent à l'aide de jeux mis à leur disposition. En aucun cas le personnel s'occupera de faire faire les devoirs aux enfants. **Les parents doivent fournir le goûter.**

- Départ des enfants

Les enfants seront remis aux parents ou aux personnes autorisées par les parents à venir chercher les enfants.

Si un enfant restait après l'heure de fermeture, le responsable essaye de joindre les parents ou les personnes indiquées par la famille. Si aucun contact n'a pu être établi, les services de la gendarmerie seront prévenus.

- Maladie, accidents

Les parents doivent avertir si l'enfant est porteur d'une maladie chronique (diabète, convulsions, hyperthermie, allergies etc.). L'équipe s'engage essentiellement à soigner les blessures très légères (écorchures, bosses) et ne donne aucun traitement ou médicament (sauf autorisation d'utiliser le PAI).

En cas d'urgence, l'équipe préviendra les parents, et si besoin, appellera un médecin ou les pompiers. A l'inscription, les parents signent une autorisation de soins d'urgence.

La garderie périscolaire décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration de vêtements, bijoux, objets laissés dans les locaux. **Il est donc indispensable de noter le nom de votre enfant sur ses vêtements.**

Organisation de la structure :

Les parents ne sont pas autorisés à rentrer dans l'enceinte de l'établissement :

Les enfants de CP-CE1-CE2 seront acceptés en priorité.

En cours d'année, les enfants pourront être accueillis en fonction des places disponibles.

Toute famille, n'ayant pas réglé les factures correspondant à la présence de leur enfant, ne pourra être réinscrite.

L'inscription est valable pour l'année 2022-2023.

Participation financière :

Le tarif est appliqué à chaque famille et déterminé par la référence au quotient familial établi par la CAF, il est applicable durant toute l'année scolaire. **Il est calculé par demi-heure de présence.**

Pour les familles extérieures à la commune, le prix sera celui du plus fort QF.

En début de chaque année civile, le service gestionnaire procèdera à la révision des tarifs en fonction de la réactualisation du quotient familial effectué par la CAF.

Toute facture non réglée entraînera la suspension de la fréquentation du périscolaire jusqu'à la régularisation du paiement.

QUOTIENT FAMILIAL	Tarif par demi-heure de présence de l'enfant
Supérieur à 1500	1,15 €
De 1201 à 1501	1,11 €
De 901 à 1200	1,08 €
De 751 à 900	1,05 €
De 651 à 750	0,98 €
De 451 à 650	0,90 €
Inférieur ou égal à 450	0,85 €

(Règlement en vigueur sous réserve de validation du conseil municipal).

A Sathonay-Camp, le 21/07/2022

Le Maire,

MAIRIE DE SATHONAY-CAMP RHÔNE

Damien MONNIER